

---

# CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

---

Note des réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine





Nos réseaux, qui représentent plus de 650 acteurs de la musique, du cinéma, du livre, des arts visuels, des arts de la rue et du spectacle vivant, travaillent ensemble depuis plusieurs années pour partager leurs initiatives. Face à la crise de la Covid-19, nous avons intensifié notre coordination pour répondre aux immenses défis que rencontrent les acteurs culturels en Nouvelle-Aquitaine. Suite aux premières préconisations faites pour un plan de relance du secteur culturel (juin 2020), nous souhaitons aujourd’hui aborder l’élaboration du Contrat de plan État – Région pour la période 2021-2027.

# SOMMAIRE

<b>1 - PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>2 - INVESTIR DANS LES LIEUX CULTURELS : UNE PRIORITÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>3 - ÉTUDIER LES OPPORTUNITÉS ET IDENTIFIER LES BESOINS</b> .....	<b>6</b>
<b>4 - CRÉER DES ENVELOPPES THÉMATISÉES</b> .....	<b>7</b>
4.1 - AMÉLIORATION DE LA VALEUR D’USAGE .....	8
4.2 - CRÉATION D’UN RÉSEAU DE LIEUX DE CAPTATION DES ŒUVRES CULTURELLES .....	10
4.3 - MODERNISATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION .....	10
4.4 - D’AUTRES PISTES À ÉTUDIER .....	11
<b>5 - CRÉER UNE OFFRE LOCATIVE POUR LES ACTEURS CULTURELS</b> .....	<b>12</b>
5.1 - MAILLAGE TERRITORIAL D’ESPACES LOCATIFS .....	12
5.2 - MAILLAGE TERRITORIAL D’ESPACES DE RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE CONSTRUCTION SCÉNOGRAPHIQUE ..	13
5.3 - MAISON(S) DES RÉSEaux CULTURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE .....	13
<b>6 - EXPLORER L’ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DES AIDES À L’INVESTISSEMENT</b> .....	<b>15</b>
6.1 - RENFORCER LA COMMANDE PUBLIQUE D’ŒUVRES CULTURELLES MAJEURES .....	15
6.2 - DOTER LE TERRITOIRE DE PLATEFORMES D’ACCUEIL DE GRANDS SPECTACLES .....	15
<b>7 - RENFORCER L’ARTICULATION AVEC D’AUTRES DISPOSITIFS</b> .....	<b>16</b>

# 1

## PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE

L'accélération du calendrier d'élaboration des Contrats de plan État – Régions contraint notre capacité à concevoir des solutions concertées avec nos parties prenantes (adhérents, collectivités territoriales, État, agences, ...). Ceci d'autant plus que la crise sanitaire apporte de nouvelles problématiques auxquelles il est encore parfois difficile de répondre avec précision.

Au regard de l'enjeu d'intérêt général du CPER pour l'ensemble du champ culturel, nous cherchons donc par cette note à répondre à l'urgence en esquisant des pistes de réflexion, mais il serait cependant essentiel de disposer dans les plus brefs délais :

- du cadre réglementaire et stratégique défini par l'État, afin de mieux cerner les priorités identifiées et, ainsi, de pouvoir y répondre avec plus de justesse,
- de la liste des projets d'investissement déjà identifiés en concertation avec les collectivités territoriales, afin de concentrer nos efforts sur les acteurs et les territoires qui n'auraient pas encore été repérés,
- d'un temps de travail avec les agences régionales afin de croiser nos analyses et d'affiner les chantiers prioritaires.

Plus globalement, si la coordination des réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine nous permet une grande agilité dans l'élaboration de propositions, nous appelons de nos vœux un renforcement aussi rapide que possible des instances de concertation multilatérales, capables d'associer l'État, les différents niveaux de collectivités et les représentants professionnels des acteurs culturels (CTC, CTAP, ...).

## 2

# INVESTIR DANS LES LIEUX CULTURELS UNE PRIORITÉ

**N**ous venons de vivre un bouleversement sans précédent et nous savons tous combien des changements sont devenus nécessaires et urgents. Ces changements concernent bien sûr les sphères sanitaires et économiques mais, plus fondamentalement, ils interrogent la capacité de résilience de notre société. En ce sens, la culture et les infrastructures qui la soutiennent deviennent des piliers de la reconstruction et de la réinvention des liens sociaux.

Les artistes, les créateurs et les acteurs de la culture maîtrisent cet art du lien. Ils œuvrent depuis toujours avec les personnes et ancrent leurs créations dans les territoires, en s'appuyant notamment sur un réseau de lieux nécessaires à la création et à l'expression culturelle. C'est donc notre capacité à nous relier et à co-construire, dans le respect des droits culturels, qui doit nourrir notre réflexion sur l'avenir des lieux de culture.

Le CPER 2021-2023 est ainsi une occasion inédite d'être aux côtés des acteurs culturels pour imaginer et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de sécurisation et de relance de ce secteur. Les lieux doivent être considérés comme prioritaires dans les arbitrages de l'État, de la Région et des collectivités locales. Il en va de notre capacité collective à renouer une société morcelée et à agir contre les risques psychosociaux que nous voyons tous poindre. Par les investissements qu'il permettra, le CPER doit créer les conditions d'une reprise de l'activité, mais aussi du développement de nouveaux modèles de production et de diffusion des œuvres culturelles en Nouvelle-Aquitaine.

La transmission, la solidarité territoriale, les transitions numériques et écologiques, l'égalité et la diversité, la revitalisation territoriale ou encore l'amélioration des valeurs d'usage des lieux sont autant d'axes stratégiques que nous nous proposons d'explorer avec nos partenaires.

# 3

## ÉTUDIER LES OPPORTUNITÉS ET IDENTIFIER LES BESOINS

**E**n plus des dispositifs pré-existants, la crise sanitaire a généré une multiplication des aides à l'investissement (plan de relance nationaux et régionaux, DSIL, REAC-EU, programmes opérationnels européens à venir, CPER, dispositifs de droit commun des collectivités territoriales, ...). Si cela est en soi une bonne chose, ces dispositifs restent souvent difficiles à maîtriser pour les acteurs ou les territoires les plus en difficulté (complexité, nécessité de réactivité, ...). Les politiques publiques risquent donc de perdre en efficacité là où elles pourraient être les plus utiles.

À cet égard, il serait intéressant d'utiliser le CPER pour financer une étude régionale visant à identifier :

- les opportunités stratégiques d'investissement pour les différentes filières culturelles, afin de mieux les comprendre et de mieux les articuler dans une démarche prospective (sanitaire, numérique, énergétique, infrastructures, ...),
- les besoins exprimés par les acteurs culturels et leurs usagers, afin de répondre aux besoins déjà identifiés par les premiers concernés,
- les meilleures options d'investissement pour certains points clés, pour lesquels le choix du matériel le plus adéquat n'est pas encore bien défini (matériel de ventilation par exemple).

Réalisée en tout début de période du CPER en lien avec les réseaux culturels, cette étude serait utile autant aux projets déjà inscrits ou identifiés pour la période 2021-2027, qu'à ceux qui pourraient ainsi intégrer la démarche en cours de route, notamment au moment de la clause de revoyure prévue en 2023. La qualité et l'efficacité des projets seraient ainsi augmentées.

# 4

## CRÉER DES ENVELOPPES THÉMATISÉES

L'accélération de la négociation du Contrat de plan État-Région fait courir le risque de l'exclusion de projets pertinents et légitimes qui n'auraient pas eu l'opportunité ou le temps d'être repérés ou défendus. Or nous savons que les besoins sont nombreux et qu'ils seront sans doute amenés à évoluer en fonction des conséquences de la crise sanitaire.

Il serait donc essentiel de créer au sein du CPER des enveloppes thématiques dotées de lignes de financement ouvertes à des projets non encore identifiés ou insuffisamment mûres à ce stade mais dont le besoin sera avéré dans les années à venir.

L'exemple de la numérisation des cinémas indépendants sur le précédent CPER en ex-Aquitaine semble confirmer cette possibilité, même si nous sommes conscients qu'il sera nécessaire de préciser rapidement la typologie des lieux potentiellement bénéficiaires de ces enveloppes, ainsi que leurs attendus stratégiques.

### 4.1 • AMÉLIORATION DE LA VALEUR D'USAGE

La notion de « valeur d'usage » mériterait d'être précisée par l'État et la Région. À ce stade, nous avons considéré qu'elle recouvre des investissements susceptibles de participer à l'amélioration :

- de l'infrastructure afin que le lieu puisse développer son « offre de valeur » (nouvelles activités ou services permettant de renforcer le modèle économique du projet),
- de la qualité d'accueil et de service pour les usagers (renforcement de la notion de « lieu de vie », services annexes, ...),

- de la qualité de vie au travail pour les équipes salariées (conditions matérielles de travail, espaces de bureau, investissements numériques, ...).

A cet égard, l'exemple que nous détaillons ci-dessous est une des pistes qui nous semblent intéressantes.

### **Développer des services liés au numérique dans les lieux culturels (points WIFI)**

Les lieux culturels attirent l'attention et donc la venue de public sur des propositions identifiées (voir un film, assister à un concert, acheter un livre, ...). En conséquence, l'accroissement de ces publics n'est pas objectivé au-delà de la nature même de ces lieux. Dans le même temps, ces lieux sont plutôt bien identifiés et appréciés par les publics, qu'ils les fréquentent ou pas (notamment en milieu rural, contrepoint sensible au sentiment de relégation).

Par ailleurs, le développement des tiers-lieux, que ce soit en périurbain ou en milieu rural, est le signe d'une forte attente du public quant à des accès numériques performants, un espace de travail commun mais pensé pour des usages personnels, et la possibilité d'y trouver les bénéfices du collectif.

Renforcer l'offre de service numérique des lieux culturels serait donc un atout pour le renforcement et la diversification de leur modèle. La vocation hybride de ces « nouveaux » lieux n'enlèverait rien à leur destination initiale, mais la renforcerait au contraire par la poursuite des objectifs suivants :

- accroître la cible du public potentiel, tout en brassant des personnes venues chercher des services différents,
- formaliser une offre attendue par la tranche 15/25 ans, avec l'ambition de les « accoutumer » avec des lieux « historiques » à leurs yeux,
- développer des axes collaboratifs entre les lieux culturels d'un même territoire si une concertation des besoins et des ressources est bien listée en amont (équipement et RH),



- accroître la mixité sociale et intergénérationnelle dans des lieux physiques,
- tisser des objectifs communs à des lieux et filières qui se complètent.

Pour ce faire, il conviendrait de mobiliser le CPER pour **démultiplier les offres WIFI dans les lieux culturels**, avec une éditorialisation des enjeux régionaux (musique, cinéma, livres, expos, ...). Pour être efficaces, ces investissements devront être complétés par :

- la coordination des horaires d'ouverture de ces lieux sur une même localité dans une réflexion de service numérique territorial,
- l'identification d'enjeux éditoriaux afin que ces spots d'accès tissent des liens entre les lieux (réciprocité des informations et des offres), zone cantonale, départementale ou régionale selon la nature de ces enjeux,
- la réflexion sur des orientations prioritaires, comme par exemple le jeu vidéo (filière régionale) via expérimentation de jeux en développement, de jeux en ligne ou en réseau, un travail de médiation relation enfants/ados-parents,
- l'expérimentation de la diversité des offres (achats de livres ou de disques en lien avec le réseau des libraires indépendants, écoute des productions des labels régionaux, ...),
- la mise en place de postes informatiques dédiés à la pratique amateur via les outils numériques (tutoriels montage, pratique musicale).

Une articulation avec les médiathèques permettrait par ailleurs la consultation de documents physiques et numériques des médiathèques dans les certains lieux culturels volontaires (cinéma notamment) et favoriserait ainsi l'accroissement des usagers et des usages.

## **4.2 • CRÉATION D'UN RÉSEAU DE LIEUX DE CAPTATION DES OEUVRES CULTURELLES**

La numérisation des lieux culturels pourrait également concerner du matériel de captation pour, au delà de la monétisation de l'offre, travailler sur les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle. Doter le territoire d'un ensemble de lieux coordonnés capables de mener et de produire des captations de qualité permettrait de renforcer considérablement la création de ressources artistiques et pédagogiques pour le territoire et les différentes parties prenantes (milieu scolaire, carcéral, hospitalier, ...).

Cet enjeu suppose d'agir sur l'équipement des lieux (matériel, connexions internet, ...), mais aussi sur l'emploi et la formation des équipes, sur la conception d'une ligne éditoriale concertée et sur des partenariats croisant les différentes filières culturelles et les outils régionaux existants (Culture connectée, OARA, MECA, ...).

## **4.3 • MODERNISATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION**

Déjà identifiée depuis plusieurs années par le prisme de la transition énergétique (préconisation de Négawatt), la question de la modernisation des systèmes de ventilation des lieux est devenue cruciale avec la crise sanitaire (assainissement et renouvellement de l'air).

Les différentes études et préconisations (REHVA, HCSP, ARS) confirment toutes l'opportunité de cette démarche. Elle jouera un rôle clé dans la capacité de réouverture des lieux de culture et, à plus long terme, dans la lutte contre la propagation des virus.

Cette mesure serait un complément essentiel de l'expérimentation conduite par la Région sur la réouverture des lieux de culture en partenariat avec l'ITEMM. Elle permettrait en effet une réponse aux lieux pour lesquels un système de ventilation obsolète ou inadapté serait considéré comme un frein à la reprise de l'activité. Il serait cependant intéressant de préciser l'adéquation des différents matériels disponibles par une analyse préalable.

Le CPER est ainsi l'occasion de résoudre un double enjeu (écologique et sanitaire) en créant une enveloppe permettant progressivement le changement ou l'adaptation de ces systèmes de ventilation, incluse ou pas dans une rénovation plus globale des bâtiments concernés.

## **4.4 • D'AUTRES PISTES À ÉTUDIER**

Un temps plus long nous permettrait sans doute d'identifier d'autres pistes susceptibles d'enrichir le CPER, mais l'urgence de la situation ne nous le permet pas. Nous insistons donc sur les « précisions méthodologiques » évoquées dans le premier chapitre de cette note.

Par exemple, un soutien aux Commerces culturels de proximité serait particulièrement important (investissement sur le pas-de-porte ?).

Un travail plus approfondi sur la transition énergétique serait tout aussi nécessaire afin d'affiner les besoins et les enjeux. Nous pouvons cependant déjà en dire que ce sujet doit être au cœur des préoccupations de l'État et de la Région dans la perspective de la rénovation de lieux de culture. À cet égard, les travaux menés dans le cadre du Contrat de filière des musiques actuelles sont particulièrement éclairants.

# 5

## CRÉER UNE OFFRE LOCATIVE POUR LES ACTEURS CULTURELS

### 5.1 • MAILLAGE TERRITORIAL D'ESPACES LOCATIFS

Le coût des charges locatives pèse sur le modèle économique de plupart des structures culturelles (producteurs, tourneurs, médias, labels, ...). Accompagner le développement économique du secteur culturel, notamment en période de crise, suppose donc de résoudre cette problématique en agissant sur le levier locatif.

En coordination étroite avec des collectivités de proximité volontaires (agglomérations et villes), le CPER pourrait permettre un investissement conjoint dans des espaces de travail à des conditions tarifaires avantageuses pour les acteurs culturels. Nous ne parlons pas ici d'espaces de création ni de projets ambitieux de type tiers-lieux, mais simplement de lieux de travail, peu onéreux, répondant au premier niveau de besoin des acteurs (bureau, espaces de stockage, ...).

En s'appuyant sur quelques bassins de vie jugés prioritaires, ou sur des initiatives déjà en cours (caserne des pompiers de Poitiers par exemple), il serait ainsi possible d'impulser un réseau de lieux permettant aux acteurs de :

- travailler dans de bonnes conditions,
- faire des économies de loyers susceptibles d'être réinvesties dans l'emploi ou la création,
- favoriser les croisements entre acteurs culturels.

## **5.2 • MAILLAGE TERRITORIAL D'ESPACES DE RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE CONSTRUCTION SCÉNOGRAPHIQUE**

Le manque de lieux transversaux d'accueil pour le temps de création des œuvres artistiques - tant l'écriture que les répétitions, la conception scénographique et la construction – ainsi que leur répartition géographique inégale, obligent une partie des compagnies et des artistes à recourir à des solutions souvent précaires, dans des espaces la plupart du temps inadaptés.

En coopération avec les structures déjà existantes (Fabriques de Territoires, Scènes labélisées, Lieux intermédiaires...) et toujours en collaboration étroite avec les diverses collectivités, il serait opportun de mener une stratégie qui permette de doter l'ensemble de la Région de lieux d'accueil en nombre suffisant et équitablement répartis sur le territoire pour les artistes en travail de création.

## **5.3 • MAISON(S) DES RÉSEAUX CULTURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Depuis plusieurs années, les réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine cherchent à partager des espaces de travail afin autant de faire des économies d'échelles que de favoriser les coopérations entre les filières culturelles (partages d'expériences et de ressources, coopérations entre nos adhérents, convergence des contrats de filière, renforcement du dialogue conjoint avec nos partenaires publics, élaboration d'innovations communes, ...).

Jusqu'ici, malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de lieu susceptible de répondre à nos besoins pour un coût acceptable pour nos réseaux. C'est pourquoi nous proposons à l'État et à la Région d'envisager un investissement dans une « Maison commune des filières culturelles en Nouvelle-Aquitaine ».

Dotée d'espaces de travail et de formation, cette Maison commune représenterait environ 800 m<sup>2</sup> et générerait plus de 100 000 € d'économie locative par an, que les réseaux pourraient ainsi réinvestir, notamment dans l'emploi et les compétences.

Elle pourrait être complétée par des espaces de travail décentralisés, en s'appuyant sur les pistes évoquées par la Région sur Limoges, Angoulême ou Poitiers.

# 6

## EXPLORER L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DES AIDES À L'INVESTISSEMENT

**A**u-delà de l'identification de projets de rénovation (évidemment essentiels), il serait intéressant de voir s'il serait possible d'explorer d'autres pistes pour l'usage des crédits d'investissement que la rénovation du bâti. L'exemple de l'aide régionale aux labels indépendants semble confirmer que cela est possible, même si le périmètre du CPER est évidemment singulier.

L'objectif serait d'utiliser le CPER pour compléter les plans de relance et culture » et notamment compenser le refus de l'Union européenne concernant les propositions de la Région sur le plan REACT-EU.

### **6.1 • RENFORCER LA COMMANDE PUBLIQUE D'OEUVRES CULTURELLES MAJEURES**

Le soutien à la création et aux créateurs pourrait par exemple passer par des commandes publiques pour des œuvres culturelles majeures (arts visuel dans l'espace public, productions culturelles non couvertes par les dispositifs existants ou dans les agences régionales, productions culturelles spécifiques associant plusieurs filières culturelles, ...).

### **6.2 • Doter le territoire de plateformes d'accueil de grands spectacles**

Des besoins en aménagement de l'espace public ont été exprimés pour faciliter l'organisation des festivals, consolider leur modèle économique et contribuer à leur transition énergétique. Si, prise individuellement pour un festival, cette question n'est a priori pas éligible au CPER, nous souhaitons insister sur l'enjeu collectif pour le territoire régional qui, en ouvrant un enveloppe thématique, pourrait mener une politique globale et doter le territoire de plusieurs plateformes d'accueil de grands spectacles.

# 7

## RENFORCER L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Les apparentes difficultés rencontrées avec les Accords régionaux de relance ou encore REACT-EU ne doivent pas interdire une réflexion plus aboutie sur l'articulation du CPER avec d'autres dispositifs :

- les dispositifs de droit commun de l'État et de la Région, nécessaires pour penser la complémentarité pour des projets plus modestes,
- les programmes opérationnels européens (FEDER, FEADER, ...) dont les liens avec le CPER doivent être pensés dès à présent (cofinancement, convergence des objectifs stratégique, ...),
- le programme « petite ville de demain » qui, s'il est largement perfectible et risque de concentrer les crédits au détriment des communes non-retenues, permet a priori de mettre en cohérence la DSIL et la DTER.





# CONTACTS



**Bruno Brisson**  
bruno.brisson@orange.fr

**Nathalie Chanas Nicot**  
direction.canopee@ccvaldecharente.fr

**Nadège Poisson**  
n.poisson@mairie-begles.fr



**Nathalie Redant**  
direction.richesses@agec-culture.com



**Marc Torralba**  
editeurs.nouvelleaquitaine@gmail.com



**Cécile Villiers**  
cecile.villiers@reseau-astre.org



**Stéphanie Vigier**  
stephanie.vigier@cinemas-na.fr



**Laurence Cassaignard**  
fedegrandrue@gmail.com



**Romane Camus Cherruau**  
romane@librairies-nouvelleaquitaine.com



**Florent Teulé**  
florent.teule@le-rim.org

L'adresse globale de la coopération des réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine est :  
interreseauxculture.na@gmail.com